

Agrément association

A9a

CHECK-LIST DE DÉPÔT

1 POUR QUOI FAIRE ?

Appui aux enseignements

Activités **hors temps scolaire****Formation** ou recherche pédagogique

L'agrément garantit le respect des principes de l'enseignement public : laïcité, non-discrimination, intérêt général, qualité éducative. Une association non agréée ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel et ponctuel.

2 JE PRÉPARE MON DOSSIER

Première demande

Les mêmes pièces, quelle que soit la voie choisie (voir ③)

L'ASSOCIATION

- ☐ Numéro Tahiti
- ☐ Statuts à jour
- ☐ Liste des intervenants
nom et domaine de chacun
- ☐ Projet d'intervention
objectifs, public, contenus, mise en œuvre
- ☐ Planning prévisionnel
si disponible

CHAQUE INTERVENANT

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité
pour le casier judiciaire (B2) · inutile si carte pro DJS
- ☐ Diplômes ou justificatifs de compétence

Renouvellement

Agrément DGEE : chaque année, avant l'échéance

- ☐ **Courrier de demande** de renouvellement
- ☐ **Bilan des actions menées**
par site : école, dates, nb de classes, nb d'élèves, taux de participation
- ☐ **Projet actualisé**
- ☐ **Planning prévisionnel**
le cas échéant
- SI L'ÉQUIPE A CHANGÉ**
- ☐ **Liste actualisée** des intervenants
- ☐ **Pièces** de chaque nouvel intervenant
identité (ou carte DJS) et diplômes
- ☐ **Statuts modifiés**
le cas échéant

3 DEUX VOIES POUR ÊTRE AGRÉÉE

VOIE 1 · PAR LA DGEE recommandée dès que plusieurs écoles sont visées

COURRIER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Agrément de la DGEE

Justificatifs fournis et enregistrés une seule fois.

✓ Valable 1 an, partout en PF

AVEC CHAQUE ÉCOLE

Formulaire A9a

Porte sur le seul projet pédagogique, sans justificatifs à redonner. Validé par le directeur et l'IEN (ou le chef d'établissement), puis le BAPSS.

Nous intervenons

dans chaque école qui valide le projet

VOIE 2 · PAR L'ÉCOLE demande portée par le directeur ou le chef d'établissement

DÉPOSÉ PAR L'ÉCOLE

Formulaire A9a + justificatifs

Instruit pour cette seule école ou ce seul établissement.

Nous intervenons

dans cette école uniquement

Une autre école ?

Tout est à refaire : nouveau formulaire, mêmes justificatifs.

✉ courrier@education.pf

À l'attention du BAPSS

Agrément valable 1 an